



COMPTE RENDU CSE DU 26/08/2026

Projet d'émission d'AT1 par BPCE SA

Le groupe BPCE prévoit une augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros afin de renforcer sa structure financière et de préserver sa notation dans un contexte économique jugé incertain.

Cette opération sera assurée par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, dont la CEBFC afin de préserver leur capacité à se financer à l'avenir dans des conditions de marché favorables .

Cependant, cette opération entraînera des conséquences dès 2027 sur les résultats de notre établissement et donc, indirectement, sur le niveau de l'intéressement.

Les élus ont demandé que cet impact soit neutralisé pour les salariés, notamment à l'occasion de la renégociation de l'accord d'intéressement prévue courant du premier trimestre 2027.

Présentation de l'accord de branche relatif à la formation professionnelle

Le nouvel accord national sur la formation professionnelle, signé notamment par l'UNSA, renforce l'accompagnement des salariés face aux évolutions des métiers.

Il prévoit notamment le développement des compétences managériales, une sensibilisation accrue à l'intelligence artificielle et aux enjeux ESG, ainsi que la création ou le renforcement de Campus dédiés aux métiers bancaires, aux fonctions supports, à l'IT, la Data, la cybersécurité et l'IA.

L'accord consolide également les dispositifs permettant aux salariés d'être acteurs de leur parcours professionnel : plan de développement des compétences, entretiens de parcours professionnel, CPF, conseil en évolution professionnelle, projet de transition professionnelle, VAE ou encore reconversion professionnelle.

Il renforce enfin l'alternance, le tutorat et la transmission des savoirs.



Résultats commerciaux à fin juillet 2026

La collecte nette globale est toujours négative mais se redresse légèrement fin juillet.

L'assurance vie et la collecte financière quant à elles sont au-dessus des objectifs. Les ventes nettes et l'IARD sont en décalage. Un challenge Q3 est prévu à la rentrée. Nous n'avons à ce jour pas encore le détail de celui-ci.



Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le DUERP permet d'identifier les risques professionnels auxquels les salariés peuvent être exposés dans leur travail. Il sert ensuite à définir les actions de prévention nécessaires pour éviter les accidents, protéger la santé physique et mentale et améliorer les conditions de travail. Il doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des métiers, des organisations et des situations rencontrées sur le terrain. A partir de cette évaluation, le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) traduit les risques prioritaires en actions concrètes de prévention, avec des moyens, des responsables, des échéances et des indicateurs de suivi.



[Veuillez trouver la déclaration de vos élus UNSA lue en séance.](#)

Les élus relèvent positivement les évolutions concernant notamment l'ergonomie, les incivilités, les risques chimiques et le travail isolé.

Les élus UNSA constatent toutefois que le risque lié aux agressions demeure élevé, avec un niveau résiduel de 9/16.

Il demande donc un suivi précis des actions engagées dans les agences les plus exposées.

L'échelle d'évaluation concernant les Risques Psycho Sociaux notée 6/16 nous paraît en deçà de la réalité du terrain.

Les élus souhaitent que la prévention agisse davantage sur les causes organisationnelles.

Une vigilance particulière doit porter sur la charge de travail, les effectifs, la taille des portefeuilles, les objectifs et les modalités de pilotage.

Les élus UNSA demandent également que les cotations tiennent compte, lorsque cela est nécessaire, des différences d'exposition entre les points de vente.

Les actions issues du DUERP devront être déclinées dans le PAPRI Pact avec des échéances et indicateurs de suivi précis.

Nous avons d'ailleurs à ce sujet fait de nombreuses propositions de modifications que nous espérons retrouver dans la mise à jour du PAPRI Pact.

Au regard de ces éléments, les élus UNSA émettent un avis favorable sur la mise à jour 2026 du DUERP.

Vos élus au CSE présents lors de cette réunion :



S. VINCENT



V. WINNEPENINCKX



Y. FECHTALI



M. MICHAUX



A. SANO